



L'accès des enfants et adolescents en situation de handicap

aux structures collectives d'accueil ou de loisirs

La plate-forme nationale GRANDIR ENSEMBLE, constituée le 25 septembre 2007, regroupe une vingtaine d'organisations locales et nationales dont Autisme France. Elle s'est donné pour but de promouvoir et développer l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs dès le plus jeune âge.

Sous le Haut-patronage du Président de la République, la plate-forme GRANDIR ENSEMBLE mène une étude nationale sur les enjeux et conditions d'accès des enfants et adolescents en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs.

Dans le cadre de cette étude, une centaine d'organisations locales ou nationales sont auditionnées et Autisme France a été invitée à apporter sa contribution.

Audition

L'enfant porteur d'un handicap est avant tout un enfant et pour mieux se construire, pour mieux grandir, il a besoin de faire des apprentissages et d'avoir des loisirs. La vie d'un enfant avec handicap ne doit pas être celle d'un « malade ». Quelle que soit l'origine de son atteinte, il a besoin du contact d'autres enfants, notamment de ses pairs non handicapés pour prendre conscience de lui-même, pour se mettre à jouer, à apprendre, à aimer.

Introduction

La participation active de personnes handicapées à la vie sociale et civile est devenue une priorité, celle-ci revêt une importance toute particulière pour les enfants, adolescents atteints d'un trouble envahissant du développement. En effet, l'autisme étant une « cécité » sociale, pour ces enfants-là plus encore que pour tous les autres, il est vital d'apprendre à connaître et comprendre notre société. L'enfant atteint d'autisme ne pourra le faire sans l'aide des autres enfants de son âge. Le premier lieu d'apprentissage de cette vie sociale est soit :

- la crèche ou la halte garderie
- l'école maternelle
- les structures collectives de loisirs

Contrairement à l'école, souvent exigeante, l'accueil dans les structures collectives de loisirs ne demande pas que l'enfant fasse « a priori » la preuve de son adaptabilité et de ses capacités. Cet accueil revêt donc une importance toute particulière pour les enfants et adolescents qui auront été exclus, soit partiellement, soit en totalité du circuit scolaire ordinaire. Il leur permet de pouvoir partager des temps avec les autres enfants de leur âge. Il présente également un espace d'apprentissage et de socialisation important. Il aide l'enfant autiste, non seulement à s'épanouir socialement, mais aussi lui permet d'évoluer sur le plan de ses capacités cognitives et psychomotrices.

Favoriser l'accueil dans un cadre éducatif ordinaire constitue une démarche de mixité sociale garantissant une voie ouverte sur les autres et une plus grande autonomie pour tous. C'est une excellente préparation à la vie d'adulte, que ce soit pour la personne handicapée ou celle qui ne l'est pas. Ces derniers apprendront le respect de la différence et la nécessaire solidarité dont notre société a besoin. Cet accueil apportera également au personnel de la structure de loisirs une expérience riche et utile à leur pratique.

Caractéristiques des personnes atteintes d'un trouble envahissant du développement

L'autisme (comme les autres troubles envahissants du développement) est un trouble global et précoce des fonctions impliquées dans l'acquisition des aptitudes aux relations sociales et à l'utilisation du langage, c'est un désordre du développement d'origine neurologique, lié à des anomalies structurelles ou de la maturation du système nerveux et/ou des facteurs polygénétiques.

Trois caractéristiques fondamentales des T.E.D. :

- ◇ Perturbations qualitatives dans les domaines des interactions sociales réciproques et de la communication
- ◇ Répertoire d'intérêts et d'activités restreint, stéréotypé et répétitif
- ◇ Caractère envahissant (permanent) de ces troubles sur le fonctionnement de la personne.

Les symptômes :

- difficulté à établir des relations sociales :
 - ne comprend pas les comportements comme le regard dans les yeux, les expressions faciales, les postures corporelles et la gestuelle utilisée dans l'interaction sociale.
 - Ne sait pas entrer en relation avec ses pairs ou le fait de façon non adéquate.
 - Ne cherche pas spontanément à partager les joies, les intérêts et les buts avec d'autres personnes
 - Difficulté de réciprocité sociale ou émotionnelle
- Difficulté dans la communication verbale et non verbale :
 - retard ou absence de langage non compensé par les gestes et mimiques
 - pour ceux qui parlent : difficultés dans le « suivi » d'une conversation
 - langage « bizarre », écholalique
- difficulté à imiter, imaginer, jouer : difficulté ou absence de jeu de « faire semblant »
- stéréotypies, manies. : rituels, intérêts pour des parties d'objets ou de jeux non fonctionnels.

Jouer, établir des liens, apprendre, grandir : tout cela représente pour les enfants non handicapés des gestes tout à fait ordinaires, pour l'enfant autiste, cela s'apprend.

Besoins spécifiques

- un accompagnement humain : comme à l'école l'enfant a besoin d'une aide humaine (auxiliaire) pour lui permettre d'accéder aux activités de sport et de loisir.
- Des outils de communication (pictogrammes...) utilisés par les familles afin de rester cohérent dans la démarche d'accompagnement de l'enfant.
- Un choix d'activités pour lesquelles l'enfant va être motivé, cela est très important car les enfants avec autisme ne font pas pour faire plaisir aux autres, ce sentiment leur est inconnu, mais pour se faire plaisir à eux-mêmes. La réussite est donc très souvent conditionnée par la motivation de l'enfant.

L'auxiliaire qui accompagne l'enfant, tout comme l'AVS dans le cas de l'école, devra avoir reçu une formation spécifique. L'autisme est une pathologie complexe et il faut pouvoir bénéficier d'apports théoriques, d'outils pour pouvoir assurer une aide efficace.

Préparation de l'accueil, suivi

- recueil des éléments permettant la connaissance de l'enfant : accueil des familles avec temps d'échange.
- « découverte » du centre de loisirs en fonctionnement et quand c'est possible, accompagné de leur enfant
- Bilan établi pour chaque enfant accueilli.

Ne pas perdre de vue que les enfants doivent être accueillis avec leurs spécificités relationnelles et leurs différences. L'enfant doit pouvoir trouver sa place et son propre épanouissement. **La réalisation d'une activité sportive ou de loisir n'est pas une finalité mais c'est le bien-être des enfants et les progrès réalisés dans les relations avec les autres qui sont essentiels.** Il s'agit de créer le meilleur environnement possible en tenant compte des spécificités de chacun.

Deux objectifs complémentaires doivent animer le projet :

- Un premier objectif éducatif et cognitif centré sur l'enfant. Une pratique sportive ou de loisir met en jeu le corps de l'enfant et sert de support à l'évolution de ses capacités cognitives, relationnelles et psychomotrices.
- Un second objectif éducatif et social tourné vers l'environnement et la société. La familiarisation et l'acceptation de la différence et de la déficience d'autrui constituent des objectifs que l'intégration d'un enfant autiste peut favoriser. Plus que de longs discours philosophiques sur le handicap, une telle expérience menée dès les jeunes classes d'âge participe à cette éducation sociale.

Il s'agira de :

- partager un temps de vacances ou de loisirs comme et avec tous les enfants ;
- se sentir en sécurité physique et affective (par exemple, qu'il ne soit pas l'objet de la moquerie des autres enfants) ;
- vivre des situations favorisant l'autonomie et adaptées aux capacités de chacun ;
- se mesurer par rapport aux autres, aux règles ;
- prendre du plaisir ;
- participer à des activités ou à des "aventures".

Ce que les parents attendent du directeur et de l'animateur :

- qu'ils puissent leur faire confiance ;
- qu'ils puissent les rencontrer régulièrement ;
- Qu'ils puissent avoir un retour précis et concret de l'accueil de leur enfant dans la structure de sport ou de loisirs.

Accueil d'enfants et adolescents avec autisme.

- accueil en maisons « pour tous » : éveil musical, activités manuelles, artistiques...
- accueil en centres de loisirs et de vacances

Besoins et attentes des familles

- pouvoir, tout comme pour l'école, bénéficier d'une auxiliaire individuelle qui accompagne l'enfant dans ses activités si tel est son besoin. Un certain nombre de dispositif existent mais ils sont insuffisants et ne concernent la plupart du temps que les grandes villes. Le nombre d'heures d'accompagnement dont peut bénéficier le jeune est trop faible faute de moyens financiers attribués à ce type d'aide.
- Etendre géographiquement l'accès aux loisirs des enfants et adolescents handicapés au-delà des grandes villes.
- favoriser la formation au handicap pour les personnels des lieux d'accueil.

→ Augmenter l'offre (quantitative et qualitative)

- Donner aux familles une meilleure information sur les lieux d'accueil et de loisirs « pluriels ».
- Informer sur les aides financières existantes.

Documents joints :

- 1) articles de la revue d'Autisme France :
 - Un centre de loisirs pour enfants handicapés et valides (revue Août 2005)
 - L'enfant autiste et le sport – témoignage d'une maman (revue mai 2007)
 - Autisme et EPS : des intentions aux actes ! (revue mai 2007)
- 2) DVD « loisirs d'enfants handicapés » (série « allée de l'enfance ») ou comment le milieu ordinaire de loisirs peut accueillir les enfants différents.